


# PROGRAMME DE RÉCOMPENSES BAYERVALUE EST 2026

Maximisez vos récompenses avec BayerValue<sup>MC</sup>, le programme qui vous permet d'économiser sur vos achats admissibles entre le 1<sup>er</sup> octobre 2025 et le 30 septembre 2026. Visitez [GrowerPrograms.ca](http://GrowerPrograms.ca) pour obtenir tous les détails.



	RÉCOMPENSE	<b>AVEC JUMELAGE<sup>9</sup></b> Superficie correspondante de produits de caractère + Produits de protection des cultures <sup>10</sup> \$/acre	<b>SANS JUMELAGE<sup>11</sup></b> Produits de protection des cultures <sup>10</sup> sans superficie correspondante de produits de caractère \$/acre
	QUALIFICATION	Minimum de 100 acres de produits de caractère et minimum de 1 000 \$ de tout produit de protection des cultures indiqué ci-dessous <sup>10</sup>  Le total de la superficie en produits de caractère peut être jumelé à chaque produit de protection des cultures	Minimum de 5 000 \$ de produits de protection des cultures ET minimum de 2 produits de protection des cultures  Minimum de 1 000 \$ par produit
<b>CARACTÈRES ADMISSIBLES<sup>8</sup></b>	Soya Roundup Ready 2 Xtend <sup>MD</sup> , soya XtendFlex <sup>MD</sup> , maïs SmartStax <sup>MD</sup> Refuge Intégral <sup>MD</sup> , maïs SmartStax <sup>MD</sup> PRO Refuge Intégral <sup>MD</sup> , maïs Trecepta <sup>MD</sup> Refuge Intégral <sup>MD</sup> , maïs VT Double PRO <sup>MD</sup> Refuge Intégral <sup>MD</sup> et maïs VT4PRO <sup>MD</sup> Refuge Intégral <sup>MD</sup>		
<b>HERBICIDES POUR LES CÉRÉALES</b>	Buctril <sup>MD</sup> M	1,00 \$	0,50 \$
	Huskie <sup>MD</sup> PRE	1,00 \$	0,50 \$
	Infinity <sup>MD</sup> FX <sup>16</sup>	2,00 \$	1,00 \$
	Puma <sup>MD</sup> Advance	1,00 \$	0,50 \$
	Varro <sup>MD</sup>	2,00 \$	1,00 \$
	Velocity <sup>MD</sup> m3	4,00 \$	2,00 \$
<b>HERBICIDES POUR LE MAÏS ET LE SOYA</b>	Converge <sup>MD</sup> XT16	4,00 \$	2,00 \$
	Convintro <sup>MD</sup> maïs 12	4,00 \$	2,00 \$
	Corvus <sup>MD</sup>	3,50 \$	1,75 \$
	Laudis <sup>MD</sup>	2,50 \$	1,25 \$
	Roundup Xtend <sup>MD</sup> 2 avec la technologie VaporGrip <sup>MD</sup> 12, 16	2,50 \$	1,25 \$
	XtendiMax <sup>MD</sup> 2 avec la technologie VaporGrip <sup>MD</sup> 12, 16	2,00 \$	1,00 \$
<b>FONGICIDES</b>	Delaro <sup>MD</sup> Complete	2,50 \$ <sup>9</sup> <b>Prime Delaro Complete!</b> Recevez 2,50 \$/acre avec 2X la superficie correspondante de produits de caractère <sup>9</sup>	1,25 \$
	Proline <sup>MD</sup> 12	4,00 \$	2,00 \$
	Prosaro <sup>MD</sup> PRO <sup>16</sup>	3,50 \$	1,75 \$
	Propulse <sup>MD</sup>	3,00 \$	1,50 \$
	Stratego <sup>MD</sup> PRO	2,00 \$	1,00 \$
<b>RÉCOMPENSES FIELDVIEW<sup>MC</sup> *</b>	Se qualifier pour une remise AVEC JUMELAGE ou SANS JUMELAGE	+ Avoir un abonnement actif payant à FieldView <sup>MC</sup>	= Obtenir 50 % de rabais sur le coût de l'abonnement à FieldView <sup>MC</sup>

\*Des conditions supplémentaires s'appliquent. Voir 14 et 15.



# PARTICIPEZ AU PROGRAMME DE RÉCOMPENSES BAYERVALUE<sup>MC</sup> EST 2026

Si vous étiez inscrit en 2025, vous l'êtes automatiquement pour 2026. Sinon, vous pouvez vous inscrire de trois façons :

- // Visitez **GrowerPrograms.ca**
- // Appelez-nous au 1 888-283-6847
- // Parlez-en à votre détaillant

Pour pouvoir profiter des avantages du programme de récompenses BayerValue<sup>MC</sup>, les producteurs doivent être inscrits au programme au plus tard le 31 juillet 2026.

Pour connaître tous les détails de l'offre, visitez **GrowerPrograms.ca**.

## Exploitez tous les avantages de MyBayer<sup>MC</sup>

Inscrivez-vous et profitez d'économies, de récompenses et d'outils exclusifs

### Paiements de remises accélérés

Personnalisez vos préférences de paiement et inscrivez-vous aux virements électroniques pour obtenir vos remises plus rapidement.

### Relevés des remises

Accédez aux remises, validez-les, téléchargez les informations et consultez le détail des paiements et des factures à partir d'une seule et même page.

### Calculateur BayerValue<sup>MC</sup>

Renseignez à l'avance l'historique des achats pour obtenir plus rapidement une estimation des récompenses et enregistrez plusieurs versions de calcul afin de pouvoir les comparer facilement.

### Auto-inscription

Découvrez les programmes de remises qui vous sont proposés et inscrivez-vous à ceux qui offrent les meilleurs avantages.

Si vous avez des questions ou rencontrez des difficultés, contactez l'équipe du **Centre de traitement des primes** 1-888-283-6847 // [rebate@bayer.com](mailto:rebate@bayer.com)



Inscrivez-vous à MyBayer

Des renseignements juridiques importants et l'intégralité des modalités du programme de récompenses BayerValue<sup>MC</sup> Est 2026 (également le « programme ») sont présentés ci-dessous.

#### Règlement du programme BayerValue

- Le programme BayerValue<sup>MC</sup> (« programme BayerValue ») consiste en de nombreux programmes pour les producteurs de Bayer CropScience Inc. (« Bayer ») identifiés par Bayer de temps à autre comme faisant partie du programme BayerValue. Le programme de récompenses BayerValue<sup>MC</sup> 2026 fait partie du programme BayerValue.
- Le règlement du programme BayerValue (« règlement BayerValue ») s'applique à tous les programmes BayerValue, y compris au présent programme. Pour consulter l'intégralité du règlement BayerValue pour la saison de culture de 2026, visitez <https://www.cropscience.bayer.ca/rewards/bayervalue> ou appelez le Centre de traitement des primes de Bayer au 1 888 283-6847.
- Le règlement du programme BayerValue prévoit, entre autres, que les producteurs doivent consentir à la collecte, à l'utilisation et à la transmission de renseignements personnels, ainsi qu'à l'utilisation de messages électroniques commerciaux aux fins énoncées dans le règlement BayerValue. Pour consulter un résumé des principales modalités du règlement BayerValue en ce qui concerne la protection des renseignements personnels et le consentement, visitez [GrowerPrograms.ca](https://www.cropscience.bayer.ca/growerprograms).

#### Programme

- Pour être admissibles aux récompenses prévues par le programme, les producteurs doivent s'inscrire au programme BayerValue d'ici le 31 juillet 2026 et doivent se conformer à toutes les modalités du règlement et du programme BayerValue, à moins d'indication contraire de Bayer, à son entière discrétion.
- Les producteurs peuvent uniquement participer à l'un des deux programmes suivants et recevoir les récompenses prévues : le programme de récompenses Rallye Horticole<sup>MD</sup> 2026 ou le programme de récompenses BayerValue Est 2026. Le programme de récompenses BayerValue Rallye Horticole<sup>MD</sup> 2026 est un programme distinct et il doit être présenté comme tel. Un producteur peut décider de changer le programme, parmi ceux mentionnés ci-dessus, auquel il souhaite participer au plus tard le 31 juillet 2026 et, pour ce faire, il doit communiquer avec le Centre de traitement des primes au 1 888 283-6847.
- Le programme est offert aux producteurs admissibles et à leurs exploitations agricoles en Colombie-Britannique (sauf dans la région de Peace River), en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Ecosse, à l'Île-du-Prince-Édouard ainsi qu'à Terre-Neuve-et-Labrador.
- Les récompenses accordées dans le cadre du programme seront calculées en utilisant les prix de détail suggérés (« PDS ») pour les produits concernés. Les PDS seront communiqués publiquement par Bayer pour la saison de croissance de 2026. Bayer peut modifier les prix de détail suggérés des produits concernés, à son entière discrétion.
- Les produits de caractère/de semence de maïs et de soja (« caractères ») admissibles dans le cadre du programme sont les suivants : Roundup Ready<sup>MD</sup> Maïs 2, soja Roundup Ready 2 Xtend<sup>MD</sup>, mais SmartStax<sup>MD</sup> Refuge Intégral<sup>MD</sup>, mais SmartStax<sup>MD</sup> PRO Refuge Intégral<sup>MD</sup>, mais Trecepta<sup>MD</sup> Refuge Intégral<sup>MD</sup>, mais VT Double PRO<sup>MD</sup> Refuge Intégral<sup>MD</sup>, mais VT4PRO<sup>MD</sup> Refuge Intégral<sup>MD</sup> et soja XtendFlex<sup>MD</sup> de ces entreprises et marques de semences de maïs et/ou de soja admissibles opérant au Canada : CROPLAN<sup>MD</sup>, DEKALB<sup>MD</sup>, General Seeds, MaizeX Seeds, DLF, PRIDE Seeds, Program, Sevita<sup>MD</sup> International, SeCan et Thunder Seed.
- Les récompenses sont calculées d'après la superficie correspondant aux produits de protection des cultures (« produits de protection des cultures ») admissibles et aux caractères admissibles. Un achat minimum correspondant à 100 acres de caractères est requis pour qualifier un producteur pour les remises prévues dans le volet avec jumelage. Toute combinaison de 100 acres de caractères de maïs et/ou de soja est admissible. Le maïs est calculé au taux de 2,5 acres/sac et le soja est calculé au taux de 0,74 acre/sac. La superficie totale en caractères peut être associée à chaque produit de protection des cultures admissible, de sorte que la correspondance entre les caractères et les produits de protection des cultures peut être considérée à plusieurs reprises. Pour jumeler la superficie en caractères à la superficie de fongicide Delaro<sup>MD</sup> Complete, la superficie en caractères sera doublée. Cette valeur doublée sera ensuite utilisée pour le jumelage à la superficie de Delaro Complete pour le volet avec jumelage seulement. Exemple : Le client a acheté l'équivalent de 150 acres de caractères Bayer et de 400 acres de Delaro Complete. Le client est admissible à une remise de 2,50 \$/acre sur un maximum de 300 acres de Delaro Complete (2X la superficie de caractères). La superficie restante (100 acres) de Delaro Complete peut être considérée dans le volet sans jumelage, si les conditions sont respectées.
- Un achat minimum de 1 000 \$ est requis pour chaque produit de protection des cultures. Une fois atteint le minimum requis pour un produit de protection des cultures, la superficie en produits de protection des cultures sera jumelée à la superficie correspondante de caractères admissibles.
- Pour obtenir les économies sur les superficies non jumelées de produits de protection des cultures admissibles, soit les superficies non jumelées à une quantité correspondante de caractères (moins de 100 acres de produits de caractère, quantité excédentaire à la superficie en caractères ou aucun achat de caractères), un achat minimum de 5 000 \$ de produits de protection des cultures (produits figurant dans le programme) est requis, dont l'achat d'au moins deux produits de protection des cultures admissibles pour une valeur d'au moins 1 000 \$ chacun.
- Calculs : Roundup Xtend<sup>MD</sup> : 5 acres par plus petite unité marchande; Roundup Xtend<sup>MD</sup> 2 : 7 acres par plus petite unité marchande; XtendiMax<sup>MD</sup> : 15 acres par plus petite unité marchande; XtendiMax<sup>MD</sup> 2 : 20 acres par plus petite unité marchande; Sencor<sup>MD</sup> 75DF : 10 acres par cruche de 2,5 kg; Proline<sup>MD</sup> : 30 acres par cruche de 5,1 L (dose pour le maïs).
- Une preuve d'achat des produits admissibles est requise pour participer au programme. Un producteur qui a acheté des produits admissibles auprès d'un détaillant qui fournit des données transactionnelles à Bayer n'est pas tenu de fournir des factures. Un producteur qui a acheté des produits admissibles auprès d'un détaillant qui ne fournit pas de données transactionnelles devra fournir des factures directement à Bayer. Lorsqu'un producteur ne sait pas si son détaillant fournit des données transactionnelles à Bayer, il peut se renseigner auprès du détaillant ou communiquer avec Bayer au 1 888 283-6847.
- Les producteurs inscrits au programme BayerValue, qui ont payé un abonnement à la plateforme FieldView<sup>MC</sup> entre le 1er octobre 2025 et le 30 septembre 2026 (et ont accepté les modalités d'utilisation de Climate FieldView<sup>MC</sup>), qui ont acheté des produits admissibles et se sont qualifiés pour une remise avec jumelage ou sans jumelage dans le cadre du programme et qui ont lié leur compte FieldView<sup>MC</sup> à leur espace client de Bayer sont admissibles à un remboursement de 50 % du prix de leur abonnement à FieldView<sup>MC</sup> sur leur chèque de remises du programme BayerValue. Limite d'une remise par entreprise agricole (comme le stipule le règlement du programme BayerValue). Pour obtenir de plus amples renseignements et pour configurer un compte ou un abonnement à FieldView<sup>MC</sup>, visitez [ClimateFieldView.ca/BayerValue](https://climatefieldview.ca/BayerValue).
- Les services et produits sont offerts par Climate SARL sous réserve de l'acceptation par le client de nos conditions d'utilisation. Nos services fournissent des estimations ou recommandations se basant sur des modèles. Leur efficacité n'est pas garantie. Avant de prendre des décisions financières, de production agricole ou relatives à la gestion des risques, il est conseillé de consulter des agronomes, négociants en marchandises ou autres professionnels du secteur. Pour plus de renseignements, consultez <https://climatefieldview.ca/legal/> disclaimer.
- Converge<sup>MD</sup> Flex, Infinity<sup>MD</sup>, Option<sup>MD</sup> Liquide, Prosoar<sup>MD</sup> XTR, Roundup Xtend<sup>MD</sup> avec la technologie VaporGrip<sup>MD</sup> et XtendiMax<sup>MD</sup> avec la technologie VaporGrip<sup>MD</sup> demeurent admissibles et donneront droit à des récompenses dans le cadre du programme BayerValue Est 2026. Pour les achats avec jumelage, la récompense est de 3,00 \$ par acre pour Converge<sup>MD</sup> Flex et Prosoar<sup>MD</sup> XTR, de 2,50 \$ par acre pour Option<sup>MD</sup> Liquide, Roundup Xtend<sup>MD</sup> avec la technologie VaporGrip<sup>MD</sup>, de 2,00 \$ par acre pour XtendiMax<sup>MD</sup> avec la technologie VaporGrip<sup>MD</sup> et de 1,50 \$ par acre pour Infinity<sup>MD</sup>. Pour les achats sans jumelage, la récompense est de 1,50 \$ par acre pour Converge<sup>MD</sup> Flex, de 1,75 \$ par acre pour Prosoar<sup>MD</sup> XTR, de 1,25 \$ par acre pour Option<sup>MD</sup> Liquide, Roundup Xtend<sup>MD</sup> avec la technologie VaporGrip<sup>MD</sup> et de 1,00 \$ par acre pour XtendiMax<sup>MD</sup> avec la technologie VaporGrip<sup>MD</sup> ou Infinity<sup>MD</sup>.

**Bayer est membre du groupe Excellence Through Stewardship<sup>MD</sup> (ETS).** Les produits de Bayer sont commercialisés conformément aux normes de mise en marché responsable de l'ETS et à la politique de Bayer pour la commercialisation des produits végétaux issus de la biotechnologie dans les cultures de base. L'importation de ces produits a été approuvée dans les principaux marchés d'exportation dotés de systèmes de réglementation nécessaires. Toute récolte ou matière obtenue à partir de ces produits ne peut être exportée, utilisée, transformée ou vendue que dans les pays où toutes les approbations réglementaires nécessaires ont été accordées. Il est illégal, en vertu des lois nationales et internationales, d'exporter des produits contenant des caractères issus de la biotechnologie dans un pays où l'importation de telles marchandises n'est pas permise. Les producteurs devraient communiquer avec leur négociant en grains ou acheteur de produit pour confirmer la politique de ces derniers relativement à l'achat de ces produits. Excellence Through Stewardship<sup>MD</sup> est une marque déposée de Excellence Through Stewardship.

**VEUILLEZ TOUJOURS LIRE ET SUIVRE LE MODE D'EMPLOI SUR L'ÉTIQUETTE DES PESTICIDES.** L'utilisation de tout pesticide à une fin autre que celle indiquée sur l'étiquette du produit constitue une infraction aux lois fédérales. Les préparations contenant du dicamba ou du glyphosate NE SONT PAS TOUTES approuvées pour l'application avec le soja Roundup Ready 2 Xtend<sup>MD</sup>. Les préparations contenant du dicamba, du glyphosate ou du glufosinate NE SONT PAS TOUTES approuvées pour l'application avec des produits dotés de la technologie XtendFlex<sup>MD</sup>. UTILISEZ SEULEMENT DES PRÉPARATIONS SPÉCIFIQUEMENT ÉTIQUETÉES ET APPROUVÉES POUR DE TELS USAGES. Communiquez avec l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire pour toute question sur le statut d'autorisation des herbicides à base de dicamba pour l'application dans la culture avec le soja Roundup Ready 2 Xtend<sup>MD</sup> ou les produits dotés de la technologie XtendFlex<sup>MD</sup>.

**La technologie Roundup Ready<sup>MD</sup> 2 comporte des gènes qui procurent une tolérance au glyphosate. Les produits dotés de la technologie XtendFlex<sup>MD</sup> comportent des gènes qui procurent une tolérance au glyphosate, au glufosinate et au dicamba.** Les variétés de soja Roundup Ready 2 Xtend<sup>MD</sup> comportent des gènes qui procurent une tolérance au glyphosate et au dicamba. L'exposition au glyphosate, au dicamba ou au glufosinate pourrait endommager ou tuer les plants qui ne tolèrent pas ces herbicides. Contactez votre détaillant Bayer, consultez le Guide d'utilisation de la technologie de Bayer ou appelez le service de soutien technique au 1 888 283-6847 pour connaître les programmes de désherbage recommandés avec le système de production Roundup Ready<sup>MD</sup> Xtend.

Bayer, la croix Bayer, BayerValue<sup>MC</sup>, Buctri<sup>MD</sup>, Converge<sup>MD</sup>, Convintra<sup>MD</sup>, Corvus<sup>MD</sup>, DEKALB et le logo<sup>MD</sup>, DEKALB<sup>MD</sup>, Delaro<sup>MD</sup>, Huskie<sup>MD</sup>, Infinity<sup>MD</sup>, Laudis<sup>MD</sup>, MyBayer<sup>MC</sup>, Option<sup>MD</sup>, Proline<sup>MD</sup>, Propulse<sup>MD</sup>, Prosoar<sup>MD</sup>, Puma<sup>MD</sup>, Refuge Intégral et le logo<sup>MD</sup>, Refuge Intégral<sup>MD</sup>, Roundup Ready 2 Technologie et le logo<sup>MD</sup>, Roundup Ready 2 Xtend<sup>MD</sup>, Roundup Ready 2 Rendement<sup>MD</sup>, Roundup Ready<sup>MD</sup>, Roundup Transorb<sup>MD</sup>, Roundup WeatherMAX<sup>MD</sup>, Roundup Xtend<sup>MD</sup>, Roundup<sup>MD</sup>, SmartStax<sup>MD</sup>, Stratego<sup>MD</sup>, Transorb<sup>MD</sup>, Trecepta<sup>MD</sup>, VaporGrip<sup>MD</sup>, Varro<sup>MD</sup>, Velocity<sup>MD</sup>, Vios<sup>MD</sup>, VT4PRO<sup>MD</sup>, VT Double PRO<sup>MD</sup>, XtendFlex<sup>MD</sup> et XtendiMax<sup>MD</sup> sont des marques de commerce du groupe Bayer. Utilisation sous licence. FieldView<sup>MC</sup> est une marque de commerce de Climate SARL. Bayer CropScience Inc. est titulaire de licence. Agrisure Viptera<sup>MD</sup> est une marque déposée d'une compagnie du groupe Syngenta. Utilisation sous licence. La technologie de lutte contre les insectes offerte par Vip3A est utilisée sous licence accordée par Syngenta Crop Protection AG. Utilisation sous licence. LibertyLink<sup>MD</sup> et le logo LibertyLink<sup>MD</sup> sont des marques déposées de BASF. Herculex<sup>MD</sup> est une marque déposée de Dow AgroSciences LLC. Utilisation sous licence. Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leur titulaire respectif. Bayer CropScience Inc. est membre de CropLife Canada. © 2026 Groupe Bayer. Tous droits réservés.

[GrowerPrograms.ca](https://www.cropscience.bayer.ca/growerprograms) | 1 888-283-6847

